

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE COURCELLES

À une séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Courcelles tenue à 19h30 au lieu ordinaire des sessions, lundi le vingt-sixième jour de juin deux-mille-dix-huit, les élus étant tous présents, sauf M. Martin Boulanger qui est à l'extérieur de la Municipalité, renoncent à l'avis de 48h tel que stipulé au code municipal en vigueur dans la Province.

Sont présents : M. Francis Bélanger, maire, MM. Les conseillers Gino Giroux, André Drouin, Patrick St-Pierre, Renaud Gosselin.

Mme la conseillère, Diane Rancourt. Mme Renée Mathieu, dir.gén./sec-trés.

1.0 OUVERTURE DE LA SÉANCE

2.0 ORDRE DU JOUR

Rés. 18-124

Proposé par : Gino Giroux

Appuyé par : Patrick St-Pierre

QUE l'ordre du jour soit approuvé tel que présenté, divers points à l'item varia.

ADOPTÉE

1.0 OUVERTURE DE LA SÉANCE

2.0 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3.0 VARIA

3.1 Avance de fonds : projet belvédère au Moulin Bernier

3.2 Demande de réparation de chemin au 6^e rang section Nord

3.3 Responsable des relations humaines avec les employés

3.4 Fermeture du bureau période des vacances

4.0 LEVÉE DE LA SÉANCE

3.0 VARIA

Rés. 18-125

AVANCE DE FONDS : RÉFÉRENCE RÉSOLUTION NO 16-158

Proposé par : Gino Giroux

Appuyé par : Patrick St-Pierre

QU'un chèque de 15 000\$ soit autorisé pour dépenses déjà ou à engager pour le projet de la corporation du Moulin Bernier; de la Passerelle au Belvédère.

ADOPTÉE

Rés. 18-126

INTERVENTION PRIVÉE ET BRIS DE CHEMIN AU 6^E RANG

ATTENDU QU'il a été constaté que des dommages ont été causés à notre chemin, face au lot no 4 023 979, par le propriétaire du 240 6^e rang;

ATTENDU QUE le chemin présente un affaissement et une faiblesse devant être corrigés dans les plus brefs délais;

Il est proposé par : Patrick St-Pierre

Et appuyé par : Renaud Gosselin

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES ÉLUS PRÉSENTS

QUE le propriétaire du 240, 6^e rang soit avisé de procéder à la restauration du chemin propriété municipale, qu'il soit remis à son état antérieur. Les travaux devront être approuvés par notre directeur des travaux publics, un minimum 60 tonnes de pierres 4'' à 8'' devra être installé afin de solidifier le chemin. Les travaux devront être faits selon les règles de l'art. Un délai de 14 jours à compter de ce jour est accordé pour la remise en état.

ADOPTÉE

Rés. 18-127

DÉSIGNATION D'UN RESPONSABLE DES RELATIONS HUMAINES À L'INTERNE

Proposé par : Diane Rancourt

Appuyé par : André Drouin

QUE M. Renaud Gosselin soit désigné responsable des relations humaines pour l'équipe d'employés.

ADOPTÉE

Rés. 18-128

FERMETURE DE BUREAU : SEMAINE DU 30 JUILLET

Proposé par : Renaud Gosselin

Appuyé par : Diane Rancourt

QUE le bureau municipal soit fermé du 30 juillet au 3 août. Une entente est intervenue avec Mme Vicky Champagne, adj. adm., afin que le calcul de ses indemnités de vacances jusqu'au 28 juillet soit payable exceptionnellement pour la vacance de cette année.

ADOPTÉE

4.0 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est 21h30

Proposé par : Renaud Gosselin

Appuyé par : André Drouin

QUE la présente séance soit levée.

ADOPTÉE

_____, maire

_____, dir.gén.